L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 22 NOVEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

EXCELLENTE OCCASION.—A vendre pour raisons de santé, une procerie et buvette, bien achalandée, bien située dans le Second District. S'adresser à E. D. Bureau de l'*Abeille*. 18 nov.—1 m.

A VENDRE.—Une charmante résidence en bois style moderne à deux étages coin des rues Prytanée et Prieur, avec une cuisine en bois à deux étages attenant à la propriété, grande cour, jardin avec fleurs, arbres fruitiers, écurie, etc. Le tout en parfait état. S'adresser à G. A. Lamux, 71 Decatur. 31 oct—1m

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 25,470—Division C—Ordre de Cour—Fortine Salles vs ses créanciers—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionaire Fortune Salles se tiendra pardevant W. M. Hartley, notaire, à son bureau No 47 rue du Camp en cette ville, le MERCREDI, 26me jour de décembre 1888, dans le but de voter sur l'application du pétitionnaire pour un répit de six et douze mois pour le paiement de ses dettes, et que ses créanciers soient notifiés et assistent à la dite réunion et qu'ils en soit donné, qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que cette ordonnance soit signifiée aux créanciers contre lesquels le pétitionnaire demande un répit.
Nouvelle-Orléans, 17 novembre 1888.
Signé F. A. MONROE Juge.
Pour copie conforme.
M. WITKRAUD, Député Greffier.
22 nov—31 an 21 déc

Dressel & May vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,598—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par James McCracken, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
16 nov—16 21 27 Greffier.

Edward Silicthal vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,232—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Samuel J. Hart comme syndic provisoire et le compte provisoire de Samuel J. Hart, syndic des créanciers de cette affaire, ne seraient pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS,
17 nov—17 22 26 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 25,271—Division "D"—Ordre de Cour—Qu'en vertu de requête de Pickens & Bennett qui est et est accepté par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph L. Rouzan, en cette ville, le 5 MAI, 8me jour de décembre 1888 à 11 heures A. M. dans le dit district pour voter sur l'application du dit requérant pour un répit de six et douze mois, et que ses affaires qui doivent être présentées devant eux et que dans le dit délai de douze mois les créanciers soient notifiés et assistent à la dite réunion pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront